



Association des résidents pour la protection de
l'environnement du Lac d'Argent Inc.

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle Tenue le 12 mai 2018 à 9h30 À l'hôtel de ville d'Eastman

Étaient présents : Pierre Boutin, Raymond Dorval, Michèle Desrochers, Robert Dupont (par procuration), René Vincent, Madeleine Gendron, membres de l'exécutif de l'ARPELA.

Danielle Routhier, Michelle Beauchemin, Lynn Bourassa, Anne-Marie Gagné, Lyse Rémy, Daniel Chayer, Claire Lachance, Manon Joly, Renaud Lacroix, Robert Giroux, Roger Kelly, Colette Provost, Lorraine Brodeur, Jean-François Chicoine, Pierrette Dupont, Francisco De Bujanda, Nicole Dumont, Huguette Lamontagne, Irène Désilet, Patrick McDonald, Jacques Morissette, Denis Riendeau, Lyne Dubuc, Michel Viens, Céline Leblanc, Joane Routhier, Michel Blouin, André Dion, Sylvie Bédard, Richard Dugas, Josée Leblanc, René Gentès, Michel Hardy, Denys Leclair, Lynda Rondeau, ainsi que deux autres membres.

En tout, 43 personnes présentes.

1, Ouverture de l'assemblée

Pierre Boutin, secrétaire du conseil d'administration de l'ARPELA ouvre l'assemblée annuelle et souhaite la bienvenue aux membres présents. C'est agréable de voir un aussi grand nombre de personnes s'intéresser à notre mission.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Madeleine Gendron et résolu à l'unanimité que Michèle Desrochers préside l'assemblée annuelle.

Selon les règlements généraux, le secrétaire de l'exécutif agit automatiquement comme secrétaire de l'assemblée générale.

Mme Michèle Desrochers souhaite la bienvenue aux membres et présente les directeurs actuellement en poste.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Michèle Desrochers fait la lecture de l'ordre du jour. On laisse ouvert le point « Varia ».

Il est proposé par Michèle Desrochers, appuyé par André Dion, d'adopter l'ordre du jour proposé dans l'avis de convocation.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017 a été transmis aux membres par courriel quatorze (14) jours avant la réunion. Les membres ont donc eu le temps de le lire. Michèle Desrochers en fait un bref résumé.

Il est proposé par Colette Provost, appuyé par Lorraine Brodeur, et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017 tel que présenté.

3.1 Suivi des dossiers et actions

Pierre Boutin fait le suivi sur le point d'action du procès-verbal 2017.

4. Rapport du vice-président et actes du conseil

M. René Vincent en remplacement du vice-président Robert Dupont présente le rapport pour l'année 2017 en notant que la réduction des sédiments dans le lac en provenance du ruisseau Bonnallie a encore été le dossier numéro 1 même si d'autres réalisations ont nécessité un travail important par l'équipe du CA.

Il signale qu'au printemps 2017, le nouveau propriétaire d'un des terrains désignés pour installer la digue a décidé, sans autorisation ni permis, d'abattre des arbres et de dénuder les rives, pour créer, non pas une digue et un bassin de sédimentation, mais plutôt un nouveau lac cher à ses yeux. Grâce à la vigilance d'un directeur d'ARPELA et de l'inspectrice municipale, madame Perreault, un avis d'« arrêt des travaux » a été émis et les travaux ont cessé. Depuis, le projet stagne et les délais de prescription juridique avancent Il mentionne que la municipalité veut en profiter pour faire une entente avec ce propriétaire pour la construction d'une digue selon nos spécifications.

Il rappelle que les mesures préconisées au « plan triennal » 2016 ont été réalisées, soit l'installation de nouveaux ponceaux, l'enrochement de fossés et un bassin de rétention en amont de la digue discutée plus tôt. Il mentionne que ces travaux semblent avoir réduit l'apport de sédiments dans le lac, mais pas le débit d'écoulement des eaux lors de fortes pluies, ce qui ne résout pas notre problème.

Il mentionne également qu'en 2018, un membre de notre exécutif, monsieur Maurice Friard nous a quittés après plus de cinquante (50) années de travail pour la conservation du Lac d'Argent. C'est avec modestie et simplicité qu'une marche à la fois, il a transmis son amour du lac et de la communauté qu'il a tant aimée. Il tenait tellement à ARPELA qu'il est resté avec nous comme membre émérite jusqu'à la toute fin, comme il l'a souhaité.

Pour 2018, nous poursuivons notre démarche de suivi du dossier du ruisseau Bonnallie ainsi que le projet de contrôle des myriophylles à épis dans le lac.

5. Rapport du trésorier

5.1 Adoption des états financiers 2017

Pierre Boutin, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 2017. L'année se termine avec un surplus de 2296\$. Ce surplus est principalement dû à des attentes de réalisations de projets. Donc, notre bilan au 31 décembre 2017 se solde à 17 732\$. Nous avons eu 151 membres et 33 commanditaires.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Richard Dugas et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport financier présenté.

5.2 Prévision budgétaire 2018

Pierre Boutin, trésorier, présente une prévision budgétaire pour l'année 2018 qui a été acceptée par le CA. Nous souhaitons augmenter à plus de 180 le nombre de membres.

6. Ruisseau Bonnallie

Michèle Desrochers et Raymond Dorval font un bref rappel des problèmes qui affectent le lac d'Argent. Ils présentent les événements qui ont causé ces problèmes, ainsi que les travaux de correction réalisés ou qui le seront en cours d'année.

Michèle Desrochers rappelle qu'en 2009 est survenu un incident majeur, soit la destruction par l'activité humaine d'un bras de ruisseau et d'un barrage de castors en travers du ruisseau Bonnallie. Il s'en est suivi une entrée massive de sédiments dans le lac. Conscients du problème, la municipalité et l'ARPELA ont financé conjointement deux études pour évaluer l'hydrologie du bassin versant du ruisseau Bonnallie et proposer divers scénarios de mitigation. Les études, terminées en novembre 2013, ont démontré que le bassin versant subit présentement de nombreuses sources d'érosion, en bonne partie provenant des développements domiciliaires sur le Mont-Orford, en plus de l'incident déjà cité.

Raymond Dorval rappelle que, malgré les pressions de l'ARPELA, la municipalité a jugé qu'il n'était pas envisageable de procéder à l'expropriation des terrains concernés par la digue. Suite au dépôt par notre exécutif d'une pétition signée par plus de 150 personnes, une rencontre a eu lieu avec les membres du conseil municipal. Il a été convenu d'abandonner l'idée de l'expropriation. Toutefois, la municipalité s'est engagée dans un plan triennal à réaliser les seuils, enrochements, bassins dans les fossés et à installer des ponceaux dans les chemins municipaux du Mont Orford, tel que mentionné dans le rapport du vice-président. A court terme, il est prévu de rencontrer le fonctionnaire du MDDELCC pour vérifier la faisabilité d'implanter une digue sur le ruisseau Bonnallie, ainsi que avoir un aperçu des coûts inhérents à cette digue, lesquels devront faire l'objet d'une entente entre la municipalité et le propriétaire concerné.

7. Plantes envahissantes

L'ARPELA ne lâche pas prise et a décidé, devant l'inertie du dossier du ruisseau Bonnallie, d'intervenir sur les problèmes causés par les sédiments, soit la croissance exagérée des plantes envahissantes. Elle a obtenu que la municipalité adopte à son tour le règlement de la MRC qui permet d'éradiquer plusieurs espèces de plantes envahissantes sur les bords des cours d'eau. Notamment, le règlement permettra de procéder au contrôle du phragmite et du myriophylle.

Michèle Desrochers mentionne qu'un plan de contrôle du myriophylle débutera en 2018 au lac Stukely, pour lequel la municipalité contribuera un budget de 30 000\$. Le procédé retenu par l'ARPELA consiste à étendre de longues bandes de jute sur le fond d'une surface délimitée. Elle souligne que le démarrage du projet demandera l'implication d'un grand nombre de bénévoles, en sus des sommes fournies. Elle mentionne qu'il y a eu des doutes de notre part sur la sensibilisation de la municipalité aux problèmes du lac d'Argent, considérant qu'au premier tour d'approbation des budgets 2018, aucune somme n'avait été allouée pour ce lac. Par contre, cette omission a été corrigée et ARPELA a obtenu un budget de 3 575 \$ pour faire réaliser la caractérisation des plantes aquatiques dans le lac au courant de cet été, par le RAPPEL.

A la suite de quoi, viendra notre projet de contrôle du Myriophylle, Nous avons étudié divers scénarios et retenons celui du lac Abénakis, dont la configuration ressemble à celle de notre lac. Nous prévoyons donc installer, en 2019 ou 2020, une toile synthétique « Aqua Screen », qui est réutilisable et qu'on déplacera selon les surfaces à traiter, basé sur les recommandations lors de la caractérisation.

Michèle mentionne aussi qu'un des moyens pour réduire la prolifération des plantes envahissantes est le lavage des embarcations. Elle signale que la municipalité est à examiner la possibilité d'installer une station de lavage qui desservira les quatre lacs sur son territoire.

8. Analyse de l'eau du lac

Raymond Dorval présente l'ensemble des sites du lac qui ont été échantillonnés en 2017. En tout, Raymond et Robert ont procédé à six échantillonnages prélevés sur 11 sites du lac d'Argent. Pour la présentation des résultats, ces sites sont illustrés sur une carte du lac en couleur réalisée par Raul Padilla. Nous remercions Raul pour cette contribution très appréciée des membres.

Les points d'échantillonnage se retrouvent à l'entrée des affluents du lac ce qui permet de détecter les éléments potentiellement polluants et au besoin, de s'attaquer à la cause. Pour 2018, on entend reprendre les mêmes points d'échantillonnage aux deux semaines, de la mi-juin à la mi-septembre.

En plus des analyses de coliformes, nous avons réalisé deux analyses de phosphate sur quelques sites choisis. Les résultats sont dans la normalité.

9. Analyse de l'eau de puits artésiens

Raymond Dorval rappelle que, comme les années passées, ARPELA offre un service d'analyse d'eau des puits artésiens pour les membres, le dimanche 17 juin 2018 de 9h30 à 11h30 à l'hôtel de ville. Un rappel sera fait deux semaines avant.

L'ARPELA bénéficie de bons prix auprès du laboratoire Environex, en raison du volume d'analyses. Cependant, pour cette année, les prix ont augmenté considérablement, soit 30\$ pour une bouteille et 35\$ pour une analyse supplémentaire. Il introduit un prix pour la disposition de l'eau et bouteille.

10. Élection des membres du conseil d'administration

10.1 Nomination du président d'élection

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Michèle Desrochers et résolu à l'unanimité, de nommer Madeleine Gendron, président d'élection.

10.2 Élection de membres

Nos règlements prévoient que le conseil d'administration doit être composé d'au plus 11 personnes.

Deux (2) membres du présent conseil sollicitent un renouvellement de mandat, soit Michèle Desrochers et René Vincent.

La présidente d'élection explique la règle de mise en candidature aux membres présents. Elle leur demande s'ils acceptent d'être mis en candidature. Comme ils confirment leur volonté, il est proposé par Danielle Routhier, et appuyé par Nicole Dumont de réélire en bloc les administrateurs suivants :

Michèle Desrochers
René Vincent

A l'invitation lancée pour d'autres candidatures, Denis Riendeau se montre intéressé à se joindre l'exécutif. Il est proposé Pierre Boutin, et secondé par René Gentès, de solliciter la candidature de Denis Riendeau. Ce dernier accepte.

Comme personne ne demande le vote, les personnes qui acceptent leur nomination sont élues par acclamation.

12. Levée de l'assemblée

La présidente d'assemblée remercie les membres présents.
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h15.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Raymond Dorval et résolu à l'unanimité, de lever l'assemblée.

Michèle Desrochers
Présidente de l'assemblée

Pierre Boutin
Secrétaire de l'assemblée

Révisé le 13 juin 2018



